



REPUBLIQUE D'HAÏTI

UNIVERSITE D'ETAT D'HAÏTI

29784 RECTORAT

SGUEH/.....

Port-au-Prince, le 11 MARS 2024

Note de dénonciation

Objet : Les locaux de la Faculté de Linguistique Appliquée (FLA) occupés illégalement par des individus non identifiés

Le Rectorat de l'Université d'Etat d'Haïti (RUEH) tient à informer les autorités concernées, le public en général et la communauté universitaire en particulier que les locaux de la Faculté de Linguistique Appliquée (FLA) ont été envahis le samedi 9 mars 2024 par un groupe d'individus cherchant apparemment un endroit pour se loger. Alors que les portes de l'établissement étaient fermées, ils ont pu y pénétrer de force pour occuper illégalement l'espace facultaire jusqu'au moment où nous écrivons cette note.

Le Rectorat dénonce cette prise d'assaut de l'enceinte de la FLA et décline toute responsabilité des éventuelles conséquences qu'une telle situation pourrait occasionner. N'ayant aucun problème avec des personnes déplacées de force et sans abris, il croit que l'envahissement d'une institution publique d'enseignement supérieur comme la FLA ne peut être en aucune manière une solution aux problèmes de logement de ces compatriotes abandonnés dans la nature.

Afin de préserver l'intégrité de cette entité de l'UEH et d'éviter tous dégâts matériels regrettables, le Rectorat sollicite le support des forces de l'ordre pour recouvrer le plus rapidement possible les locaux de la Faculté de Linguistique Appliquée. Par ailleurs, le Rectorat rappelle que le droit au logement est garanti par la constitution haïtienne en son article 22. A cet effet, il exhorte l'Etat haïtien à faire tout ce qui est dans son pouvoir pour permettre à ces gens de regagner leur demeure habituelle en toute sécurité ou leur offrir une alternative viable.

Unité de communication de l'UEH

